AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**224C0124**
FR0004034072-FS0054

23 janvier 2024

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**XILAM ANIMATION**

(Euronext Paris)

**Rectificatif à D&I 224C0103 du 18 janvier 2024**

1. Par courrier reçu le 23 janvier 2024, la société Swedbank Robur Fonder AB (SE-105 34 Stockholm, Suède), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a rectifié sa déclaration du 17 janvier 2024, publiée dans D&I 224C0103 du 18 janvier 2024, en ce qu'elle détenait, le 28 janvier 2022, pour le compte desdits fonds, 267 894 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote[1], soit 5,45% du capital et 3,94%[2] des droits de vote de cette société[3], et n'a donc pas franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote.

2. Par le même courrier, la société Swedbank Robur Fonder AB, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a rectifié sa déclaration du 18 janvier 2024, publiée dans D&I 224C0103 du 18 janvier 2024, en ce qu'elle détenait, au 15 janvier 2024, pour le compte desdits fonds, 267 894 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote[4], soit 4,55% du capital et 3,44%[5] des droits de vote de cette société[6].

_____

[1] Et non 340 202.
[2] Et non 5,00%.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 911 500 actions représentant 6 797 425 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Et non 535 788.
[5] Et non 6,88%.
[6] Sur la base d'un capital composé de 5 893 799 actions représentant 7 790 705 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.